



L'AFFÛT

N° 146
Juin 2021

La formation Tir

Page 4

Le recul des armes de chasse

Page 6

Chasseur ou tireur ?

Page 12

Photo : Daniel Cahagne

Bulletin de liaison de
l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de l'Essonne



**Armes - Vêtements - Munitions - Accessoires
Coutellerie - Affûtages
Atelier**

Stéphane Magot, armurier diplômé de l'école de Liège vous accueillera pour vous renseigner, réparer et vous orienter dans vos choix pour la pratique du tir et de la chasse.

***Vous y retrouverez des grandes marques comme :
BROWNING, WINCHESTER, NUM'AXES, FAIR, RIZZINI,
AIGLE, LE CHAMEAU, GARMIN, SOMLYS, TUNET***

95 bis rue Saint Jacques - 91150 ÉTAMPES - Tel : 01.69.92.74.86
du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h
Samedi 9h30 - 12h30 et 14h - 18h

Publication trimestrielle
des Chasseurs
de Grand Gibier de l'Essonne

« L'espère ! Quel joli nom pour désigner l'affût, l'attente du chasseur embusqué, et ces heures indéfinies où tout attend, espère, hésite encore entre le jour et la nuit. L'affût du matin un peu avant le lever du soleil, l'affût du soir au crépuscule. »

Alphonse Daudet
Les lettres de mon moulin



91

N° 146

Juin 2021

Sommaire :

La formation tir.....	4
Le recul des armes de chasse.....	6
Palmarès des plus grands brocards....	8
Ces incroyables cochons américains.	10
Chasseur ou tireur ?	12
Lieutenants de l'ouvèterie.....	14
La boutique.....	15
Le coin des annonces	16

**Association Départementale des
Chasseurs de Grand Gibier de
l'Essonne**

Siège Social :

4 Chemin des Bergers
91410 Roinville sous Dourdan

Président : Jacky Martin

Le contenu de cette publication ne peut être reproduit sans l'autorisation de l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de l'Essonne. Les opinions émises n'engagent que leurs auteurs

Comité de rédaction :

Jacky MARTIN,
Christian CAMPION,
Dimitri FILOMENKO
François LASERSON
Jean-Richard SALMON
Serge TAUZIN

L'AFFÛT



Le mot du président

L'utilisation du plomb, que ce soit dans nos munitions pour le tir du grand gibier ou dans les cartouches à grenailles pour le petit gibier, se trouve de plus en plus controversée. En effet, sa dispersion dans la nature crée une pollution reconnue. Sa toxicité provoque le saturnisme par ingestion, notamment chez les anatidés. Certains rapaces comme le gypaète barbu sont également touchés lorsqu'ils consomment des restes de grands gibiers tués par balle contenant du plomb.

Depuis 2006, le tir de cartouches à plombs est interdit dans un rayon de 30 mètres d'une zone humide et sur le domaine public maritime. Les fabricants de cartouches ont donc travaillé pour mettre sur le marché des munitions sans plomb, répondant à la législation.

Un nouveau règlement européen, adopté au début 2021, impose l'interdiction de la possession et le tir de cartouches à grenaille de plomb, dans un rayon de 100 m de tout point d'eau ou zone inondable ainsi que sur le DPM. En revanche, le tir à balle n'est toujours pas concerné.

Cependant, une interdiction totale du plomb est en préparation par l'Agence Européenne de Produits Chimiques (ECHA). L'interdiction des balles contenant du plomb d'un diamètre supérieur à 5,6 mm pourrait être anticipée dans un délai de 18 mois.

L'évolution des mentalités concernant l'écologie d'une part, et la chasse d'autre part ont amené les marchands de gibier britanniques à cesser d'acheter petits et grands gibiers tués avec des munitions au plomb, dès le 1er juillet 2022. En Allemagne, l'usage des munitions sans plomb est obligatoire depuis plus de 5 ans. Nos voisins européens ont compris le risque considérable de dévalorisation de l'image

de la chasse en cas de perte de confiance sur la viande de gibier.

L'effort d'adaptation pour les chasseurs de grand gibier est assez faible, les balles dites « vertes » sont déjà disponibles pour les armes rayées et lisses et leur efficacité semble peu affectée. En Allemagne, 2 études contradictoires sur l'efficacité ont été réalisées avec plusieurs milliers de tirs. L'une conclut à des performances équivalentes entre les munitions avec ou sans plomb et satisfaction des chasseurs identiques. L'autre est plus circonspecte et constate un manque d'efficacité, notamment à des distances importantes et des distances de fuite augmentées.

L'ANCGG, lance une grande étude sur l'efficacité des munitions sans plomb. Cette étude sera proposée à partir d'une plateforme numérique. Elle reprendra les éléments importants qui permettront de juger l'efficacité comme l'arme, le calibre, la munition, l'animal, la distance de tir, la distance de fuite, etc.

Seuls les membres de l'ANCGG (ou AD) pourront participer à cette grande enquête, en se connectant sur la plateforme et en remplissant des fiches de tir. Les fiches préserveront l'anonymat des participants, aussi je vous demande d'épuiser vos stocks de munitions à plomb, en les utilisant sur notre stand de sanglier courant, pour passer au sans plomb de manière anticipée. Vous participerez ainsi activement à cette étude et contribuerez à l'amélioration de nos connaissances.

Je vous remercie de votre participation et vous souhaite un bel été en attendant de vous retrouver au stand de tir ou sur le terrain...

Jacky Martin



La formation tir 2021

La formation au tir, dispensée par les moniteurs agréés ANCGG, a enfin pu se dérouler le samedi 8 mai dernier. Cette formation, 2 fois reportée en 2021 pour cause de crise sanitaire, rencontre un grand succès depuis 2018 et aujourd'hui, plus de 50 adhérents ont pu en bénéficier.

Le double report de cette formation nous a contraint à choisir une date peu appropriée puisqu'elle s'est déroulée un jour férié, jour de commémoration de surcroît, ce qui nous a imposé de respecter une pause de près d'une heure sans tir, pendant la cérémonie de Boissy le Cutté.

Cela n'a pas empêché 12 adhérents de s'inscrire dans l'espoir de parfaire leur adresse et d'améliorer leurs résultats lors des prochaines saisons.

La plupart des chasseurs intéressés par cette formation sont des jeunes ou nouveaux chasseurs, mais une partie d'entre eux sont aussi des chasseurs chevronnés, expérimentés depuis de nombreuses années.

Ils viennent souvent par curiosité en se demandant ce qu'on pourrait bien encore leur apprendre, tant leur expérience est grande. Pourtant, à l'issue de la formation, beaucoup avouent avoir été surpris par les exercices proposés et satisfaits d'avoir participé.

Ceci s'explique facilement, les écoles de tir n'étant pas légion dans notre pays, la plupart d'entre nous ont "appris à tirer" jeune en une seule séance avec le père, l'oncle ou le grand-père. Ils ont entendu la bonne parole : *Là, tu vois, il y a le guidon, ici la hausse, tu alignes le guidon avec la hausse et avec la cible et tu tires !*

Puis, après un essai, plus ou moins concluant : *et ben, tu vois, tu sais tirer !*



Les choses ne sont pourtant pas si simples. Alors que dans d'autres pays, la formation au tir est systématique dès le plus jeune âge, nous, chasseurs français, sommes des autodidactes et nous apprenons sur le tas, avec plus ou moins de réussite.

Certains d'entre nous, adroits par nature, réussissent très bien et dès leurs débuts deviennent des tireurs de talent. D'autres rencontrent plus de difficultés et se considèrent, trop souvent sans espoir, comme tireurs maladroits.

Il ne faut surtout pas penser que cette situation est irrémédiable, nous avons pu constater les progrès réalisés par certains stagiaires qui ont fait abstraction de leurs mauvaises habitudes pour adopter les bons gestes. Position des pieds, position des mains, respiration, technique de tir et entraînement sont les clés de la réussite.

Tous ces éléments ne s'acquièrent pas forcément de matière naturelle et comme dans toutes les autres disciplines, l'entraînement reste le secret du succès.

Ce stage, mis au point par l'ANCGG avec l'aide de l'École Nationale d'Instruction au Tir (ENIT), répond à un double objectif : améliorer les performances des chasseurs et respecter le plus possible la faune sauvage en évitant les blessures et en tuant net.

Nos stagiaires, dont certains sont revenus 2 années de suite, en sont bien convaincus aujourd'hui !





Témoignage de 2 stagiaires

Jeune permis, malgré mes 61 ans, j'ai perçu dès le début de ma formation que « sécurité » devait être le maître mot pour tout chasseur responsable. Aussi, une fois titulaire du Brevet Grand Gibier et adhérent de notre Association Départementale, j'ai été ravi de voir que l'ANCGG prolongeait son offre de formation en organisant ce stage de « Formation Tir ».

Sur une demi-journée, les stagiaires, encadrés par les moniteurs de l'Association Départementale, sont amenés à pratiquer les rudiments d'un maniement d'arme efficace et sûr. Le stage est dense et les exercices variés, pratiqués seul ou en binôme, avec toujours les mêmes objectifs : sécurité, efficacité, éthique.

De mon point de vue de jeune chasseur, j'ai trouvé dans ce stage les pistes pour continuer à apprivoiser ma carabine, rationaliser mon rapport à la détonation, au recul, améliorer ma posture, maîtriser ma respiration. Comme la plupart des autres stagiaires, il me semble, j'ai apprécié la durée du stage, qui permet de tirer plus de balles que lors d'une séance au sanglier courant (bien que tous les exercices n'exigent pas de tirer) et pour certains, comme moi, plus de balles qu'au cours d'une saison entière... Cette demi-journée a pour moi été cruciale dans le développement du rapport que j'ai avec mon arme encore neuve : je la regarde désormais comme un outil dont le maniement se maîtrise de manière pragmatique et raisonnée, et non plus comme le « bâton de feu » un peu magique des Peaux-Rouges des westerns d'antan.

Hasard ou conséquence, quelques semaines après avoir suivi la Formation Tir, j'ai tué mon premier sanglier à l'affût, d'une balle de cœur à trente mètres, sachant d'avance ce dont mon arme était capable.

Jean-Luc Dubreux

55 ans de permis petit gibier

28 ans de tir à la carabine 280 Remington sur grand gibier

Et depuis 2 ans, formateur au permis de chasse à Marly, où je tire par jour, en démonstration pour les candidats, 2 balles de 7x64 sur sanglier courant. J'étais curieux de suivre cette matinée de tirs.

Je ne le regrette pas, si les tirs sur cible fixe à bras franc, puis en appui sur canne de pirsch ont mis en évidence des erreurs de positionnement des pieds, des bras, de la respiration. Après corrections du moniteur, les résultats ont été sensiblement améliorés. Même le tir les yeux fermés pendant 3 secondes m'a surpris, c'était quand même dans la cible de 20x20 à 25 m. J'ai pu constater que ma carabine d'affût 308 Win était dérégulée légèrement à droite. Une vérification le samedi suivant fut faite : problème résolu, merci à l'ADCGGE.

Je ne sais pas si ce stage va améliorer mes tirs d'instinct au saut de l'allée, je n'aurais sûrement pas le temps de réfléchir à ma respiration, la position de mes pieds et coudes, mais à l'affût cela sera certainement bénéfique. Je conseille à tous de suivre cette formation ; que du positif.

Jean-Claude Bernardon



Sanglier courant

Le stand est ouvert le premier week-end de chaque mois à partir de 9 h et jusqu'à 12 h.

Les inscriptions sont prises par mail ou téléphone auprès de Thérèse Rigolet, therese.rigolet@orange.fr ou 06 85 57 23 38.

Ces pré-inscriptions sur 3 tranches d'horaires 9h-10h, 10h-11h et 11h-12h permettent un passage plus fluide des tireurs sur les pas de tir. Bien entendu, les tireurs, non inscrits au préalable, pourront tout de même s'enregistrer sur place. Ils seront intercalés entre les pré-inscrits dans la mesure des disponibilités.

Samedi 3 juillet

Dimanche 4 juillet

Samedi 31 juillet

Dimanche 1er août

Samedi 4 septembre

Dimanche 5 septembre

Le recul des armes de chasse et la réponse du corps humain

La crainte inconsciente du recul est une des raisons majeures des fautes de tir ; cette crainte est une réaction nerveuse dans laquelle se conjugue l'appréhension du choc et une défense contre l'agression sonore..

Beaucoup de chasseurs refusent d'admettre cette peur du recul, ils pourront la découvrir d'eux-mêmes dans le face à face homme/carabine lors d'un incident de tir comme une munition non chargée, et le sanglier qui disparaît de la lunette en appuyant sur la queue de détente.

L'adhérent peut aussi s'inscrire à la formation tir de l'ADCGGE où le travail en binôme lui fera découvrir que selon que son partenaire charge ou non sa carabine il verra sa cible disparaître lors d'un tir sans munition. Le complément de cet exercice est la visée sur cible avec votre binôme qui appuie sur la détente...et résultat consternant, le tir est plus précis que si vous appuyiez vous-même sur la queue de détente.

Il y a aussi un effet pervers de ce réflexe de clignement des yeux (pour ne pas dire de fermeture), cette absence de vision ajoute à l'imprécision du tir et prive de cette phase où vous devez voir votre balle « rentrer dans le gibier ». La preuve en est lorsque



vous voyez votre gibier partir et que votre voisin vous dit qu'il est touché.

Il est difficile de se défaire de cette défense nerveuse ; mais si vous l'avez identifiée et que vous ne refusez pas de voir les choses en face par une sorte de vanité, vous êtes sur la voie de la guérison.

Un peu de technique...

La loi des quantités de mouvement fait que :

$$\text{Poids de l'arme} \times \text{vitesse de recul} = \text{Poids de la balle} \times \text{vitesse de la balle}$$

Il en résulte que si la carabine avait le même poids que la balle, elles iraient à la même vitesse en sens opposé.

Donc « la claque » que vous ressentirez sera d'autant plus faible que le poids de l'arme est important !

Certes vous devez marcher avec, mais tout est une affaire de compromis et pour l'Afrique vous aurez des porteurs compris dans le devis. Notez également que plus l'ogive tirée est lourde, plus le recul est important.

La loi de l'énergie du recul = $\frac{1}{2} mV^2$, a conduit les militaires à de nombreux essais, en vraie grandeur, sur une large population d'individus pour faire « coller » cette formule au ressenti humain.

Il est admis dans les travaux du Général Journée que la vitesse de recul admissible par le plus grand nombre est de 5 m/s et l'énergie de 40 joules.

Le petit tableau ci-contre indique :

- Le 243 WIN (parfait pour l'approche du chevreuil) est tout à fait confortable, c'est un calibre qui peut être une excellente thérapie pour guérir de « la maladie du recul »
- Le 7x64 calibre universel en Europe reste à l'intérieur de la zone de confort.

Calibre	Vitesse de recul (m/s)	Énergie de recul (joules)
243 WIN (6 mm)	3,35	17,1
6,5 x 57 (6,5 mm)	3,7	22,8
7 x 64 (7 mm)	4,7	36,2
7 mm Remington Mag	4,92	42
9,3 x 62 (9,3 mm)	5,47	49

- Le 7RM est un magnum, efficace sur les plus grands gibiers européen et nord-américains, se trouve en limite supérieure des valeurs de recul admissible « par Monsieur tout le monde ». Il est à noter qu'une carabine de ce calibre équipée d'une lunette et d'une cartouchière de crosse avoisine les 5Kg et fait tomber l'énergie de recul à 29 joules, du grand confort, sauf pour crapahuter !



Quoi faire Docteur ?

- **Le tir « à sec »**

Regardez un objet, épauliez. Votre lunette doit être centrée sur l'objet sans contorsion de votre part.

Appuyez sur la détente en gardant les yeux ouverts et sans relâcher la pression sur la queue de détente.

Si l'objet a bougé dans la lunette, ce n'est pas bon ! Recommencez 5 fois, et pas plus pour aujourd'hui.

- **Maîtrise de la détente**

Le but est de faire abstraction de votre cerveau qui ne doit pas commander l'instant du tir.

Dans votre plus grande pièce de la maison, épauliez la ligne de plafond qui doit apparaître dans la lunette sans contorsion. Suivez la ligne de plafond avec une pression croissante sur la queue de détente, vous entendez le percuteur, vous continuez le suivi en gardant la pression sur la détente.

Si la ligne de plafond n'est plus centrée sur le réticule, faites votre examen de conscience...

J'ai « commandé » le tir, j'ai anticipé le recul, et ce n'est pas bon ! Recom-



mencez 5 fois et pas plus pour aujourd'hui.

- **Clignement des yeux**

Cette fois ci au stand de tir ; avec un chevalet, une carabine 22LR, une cible à 5 m de distance, vous faites un carton en vous efforçant de voir les trous se faire en temps réel.

Toujours faire son analyse ; je vois un trou de plus, mais j'ai fermé les yeux ou pas ?

Tout cela peut paraître de l'enfantillage ; mais tous les manuels de rechargement et de tir longue distance anglo-saxons indiquent qu'il est vain de continuer l'apprentissage sans la maîtrise du tir à sec.

Plus tard, après de nombreuses boites de cartouches, vous serez apte à reconnaître un 300 WIN Mag brutal et désagréable d'un 375HH

Mag bien plus puissant, au recul lent et viril mais néanmoins amical.

Des chasseurs armés d'un 8X57 vous étonneront par leurs résultats, malgré un calibre déclaré « limite » par quelques avis en pleine condescendance.

Dans un article précédent, je notais l'engouement des tireurs longue distance pour le calibre 6,5 Creedmoor, et sa quasi-absence de recul en est sa qualité dominante.

Donc pour conclure, cherchez vos limites et restez très en dessous.

Ce choix est à faire par vous-même, sans considérations extérieures et surtout pas d'un professionnel.

Souvenez-vous de Clemenceau : La guerre est bien trop sérieuse, pour n'être confiée qu'à des militaires !

JR.S



Ces incroyables cochons sauvages américains

Vous avez peut-être vu sur internet des vidéos montrant des snipers en train de tirer depuis un hélicoptère sur des animaux un peu bizarres, des espèces d'énormes cochons sauvages. De quoi s'agit-il exactement ?

C'est un problème qui est en train de devenir national, aussi bien aux USA qu'au Canada. Ces deux pays possèdent des troupeaux de porcs domestiques importés d'Europe dès le 16ème siècle, dont certains sont retournés à l'état sauvage. Ils sont génétiquement identiques aux cochons domestiques bien que leur apparence se soit modifiée au fil du temps : ils ont grossi et des défenses sont apparues chez certains mâles. Et puis ils se sont croisés avec des sangliers, dont l'espèce n'est pourtant pas native en Amérique, mais qui ont été importés à plusieurs reprises pour la chasse ou la viande. Cette hybridation a donné naissance à une créature assez terrifiante, le cochon sauvage géant, dont le poids peut dépasser 270 kg !

Ils sont intelligents, résistants, et très difficiles à tuer. Ils survivent aux hivers les plus rigoureux et sont capables d'aménager sous la neige des abris nommés « pigloo » (pig = cochon en anglais) par analogie avec les igloos !

Mais surtout, ils constituent une véritable catastrophe pour l'économie et l'environnement, car ils détruisent tout sur leur passage, et leur nombre augmente rapidement avec en moyenne 1,5 portée chaque année au minimum. Rien qu'aux USA, ils sont évalués à environ 6 millions et ils sont présents aujourd'hui dans 38 états, contre 17 il y a une trentaine d'années, mais la zone la plus touchée est au sud (Texas, Floride, Californie). Au Canada, ils sont présents



Photo C. Marchal

à l'ouest (Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie Britannique) et leur territoire s'accroît chaque année d'une surface estimée à environ 34 000 miles carrés (9 millions d'hectares !), déjouant ainsi les prévisions des spécialistes qui pensaient qu'ils ne survivraient pas au climat très rude.

Au plan économique, les dégâts qu'ils provoquent sont évalués à plus de 1,5 milliards de dollars annuels. Nous sommes de petits joueurs avec nos dégâts de sangliers... Même en Corse, nos célèbres cochongliers n'en sont pas encore là, bien qu'eux aussi aient grossi et se soient multipliés, provoquant des dégâts en hausse, mais rien de comparable.

Quant à l'environnement, ces nouveaux monstres détruisent à peu près tout sur leur passage, plantes aussi bien qu'animaux car ils sont omnivores. Ils anéantissent les récoltes et menacent de nombreuses espèces animales (oiseaux, batraciens, reptiles, tout y passe même les jeunes cervidés et certains jeunes animaux d'élevage, moutons ou veaux). En se baignant dans les rivières, ils provoquent de l'érosion et de la pollution. Les champs où ils vermillent sont défoncés comme si des pelleteuses en folie y étaient

passées. Ils arrivent maintenant au contact des zones urbaines où ils s'attaquent aux jardins privés et aux terrains de golf. Plusieurs cas d'attaque sur des humains ont été recensés et une femme a été tuée au Texas, sans parler des accidents routiers qu'ils provoquent ainsi que des installations agricoles (silos) qu'ils détériorent pour trouver de la nourriture.

Pour couronner ce tableau déjà très sombre, les porcs sauvages représentent une importante menace sanitaire car ils seraient susceptibles de véhiculer plusieurs maladies telles que la tuberculose bovine, la brucellose et la leptospirose. Comme ils écumant les décharges, le risque qu'ils soient un jour contaminés par la PPA en ingérant des restes de produits alimentaires importés de Chine est une menace qui n'est pas théorique, (car la PPA fait des ravages en Chine, et son virus est très résistant) avec les conséquences qu'on imagine pour l'élevage porcin sur le continent nord-américain.

Les spécialistes estiment que les autorités ont beaucoup trop tardé à prendre la mesure du phénomène, aussi bien aux USA qu'au Canada. Après une première période pendant laquelle les chasseurs locaux



ont été simplement encouragés par des primes, les cochons sauvages se sont adaptés et sont devenus beaucoup plus méfiants. Si bien qu'aujourd'hui, on déroule les grands moyens : snipers professionnels, fusils d'assaut, hélicoptères, caméras thermiques... Mais comme ils ont compris la signification du bruit de l'hélicoptère, qui les fait mettre à couvert, la dernière tendance est la chasse en montgolfière (interdit de rire). Au Saskatchewan, leur chasse est autorisée toute l'année, sans permis et sans limite de prise. Pour éviter leur dispersion, on tente également de piéger des groupes entiers dans de grands enclos. Au Québec et dans l'état de New-York, où ils ne sont pas encore présents, la consigne est d'éradiquer par précaution les quelques sangliers présents sur le territoire.



Photo C. Marchal

Bien entendu, il y a toujours des petits malins pour profiter de la situation : des propriétaires fonciers proposent des chasses en hélicoptère pour jusqu'à 1000 \$ par personne. « Après avoir tué les cochons, on les laisse au sol pour que les coyotes puissent se nourrir. Puis derrière, on revient tuer les coyotes » explique le dirigeant d'une entreprise spécialisée dans cette activité. Ou comment

faire coup double ! Il se murmure même que certains élèvent des cochons sauvages en enclos...

Il ne reste plus qu'à importer de Turquie quelques sangliers Attila (qui pèsent jusqu'à 350 kg) et d'attendre pour voir le résultat, qui ne devrait pas être décevant. L'Amérique est bien le pays de la démesure !

F.L.



DIFFUSEZ

SOIGNEZ VOTRE IMAGE
SUR TOUS LES NOUVEAUX
SUPPORTS

IMPRESSION NUMERIQUE

Création / Photocopie / Catalogues / Brochures / Reliure / Plaquettes / Dépliants / Flyers
Étiquettes / Tirages photos / Affiches / Bâches / Banderoles / Enseignes
Kakémonos / Calicots / Lettrages adhésifs / Habillages de véhicules



Toutes nos réalisations sur www.serepro.fr / 
5, rue Antoine Laurent de Lavoisier 91410 DOURDAN
01 64 59 97 87- serepro@wanadoo.fr

Palmarès des plus grands brocards français (mai 2021)

Michel Vital, cotateur agréé AFMT (Association Française de Mensuration des Trophées) dans le Bas-Rhin a établi le palmarès des 10 plus grands trophées de chevreuils français. Nous reproduisons ici son analyse parue dans la revue départementale de son département.

Un grand brocard n'est pas synonyme de vieux brocard ! Les bois du chevreuil ne présentent pas une croissance linéaire proportionnelle à son âge. La période d'apogée du trophée est donc difficile à définir. Les meilleurs brocards auraient majoritairement entre 3 et 6 ans.

La cotation repose sur deux sortes de critères. Les premiers sont des critères objectifs basés sur des mesures, les seconds sont des critères plus subjectifs que sont les points dits de beauté.

Les éléments majeurs de la cotation sont au nombre de quatre : longueur des merrains, poids du trophée, l'envergure et le volume. Cependant, le poids et le volume sont les éléments essentiels.

Sur les dix premiers trophées français, ces deux éléments comptent pour plus de 86% dans le total des points CIC dont 58 % pour le seul volume.

A ce sujet, il faut relever que ces trophées sont souvent hors norme et ne reflètent pas les canons de l'espèce, mais constituent des exceptions pour ne pas dire des aberrations...

Au cours des trois dernières années, de nouveaux trophées ont chamboulé le classement des brocards français quasiment immuable depuis 1999, avec le brocard du Var coté à 232.97 points qui semblait indéboulonnable.

Le palmarès a été en particulier bou-

lversé par un brocard trouvé mort dans le département de la Marne coté 248.55 points le 27.12.2019, nouveau record de France, et celui prélevé en juillet 2019 dans le Gers coté à 221.9 points le 14.06.20 qui se classe au 3ème rang.

On remarque que sur l'ensemble des dix meilleurs trophées français, quatre sont morts hors chasse et trois trophées sont entrés dans le

Top 5 national au cours des trois dernières années.



Brocard N°1

Record de France :
248,55 points CIC
(Conseil International de la Chasse et de la conservation du gibier)

Trouvé mort en 2017
Origine : Marne
Poids net : 915 g
Volume : 430 ml
Hauteur des merrains :
Gauche : 25,4 cm
Droit : 26,8 cm



Brocard N°2

232,97 points CIC
Var



Brocard N°3

221,90 points CIC
Gers

PALMARÈS DES BROCARDS FRANÇAIS

Classement	Date d'obtention	Origine	Département	Longueur merrain gauche	Longueur merrain droit	Poids des bois secs (en gr)	Volume des bois (en ml)	Total des points CIC
1	1/01/2017	Trouvé	Marne	25,4	26,8	915	430	248,55
2	31/12/1999	Tir	Var	24,2	23,1	816	426	232,97
3	29/07/2019	Tir	Gers	24,3	23,7	814	370	221,90
4	26/04/2020	Trouvé	Eure et Loir	28,0	27,2	700	362	211,90
5	1/09/2018	Tir	Creuse	28,2	28,7	720	345	211,72
6	31/12/2007	Trouvé	Indre	26,0	27,5	667	390	208,07
7	31/12/1999	Tir	Var	27,8	26,7	761	348	206,63
8	1/06/2016	Tir	Loiret	25,8	24,6	720	370	205,60
9	15/07/2014	Trouvé	Cher	25,5	29,3	850	300	201,20
10	8/07/2017	Tir	Isère	24,4	26,0	600	345	201,10



Brocard N°4
211,90 points CIC
Eure et Loir

4 cotateurs agréés AFMT sont à votre disposition en Essonne :

Jean-François Bazille : 06 70 72 68 28
91410 Dourdan

Philippe Grenon : 06 07 36 80 40
91800 Brunoy

Gérard Jouclas : 06 80 77 66 12
91600 Savigny sur Orge

Jacky Martin : 06 16 47 02 37
91410 Roinville

Présenter un trophée à la cotation à un cotateur agréé de l'AFMT, c'est une garantie d'obtenir une information fiable sur la qualité du trophée de l'animal prélevé.

Pour la préparation de votre trophée de grand gibier, vous trouverez tous les conseils via les liens suivants :

- <https://www.ancgg.org/commission-preparer.asp>
- <https://www.ancgg.org/fiches/chevreuil.pdf>

Objectifs de la cotation des trophées

L'appréciation des trophées ne doit pas être considérée comme une incitation à prélever systématiquement les plus beaux animaux afin d'établir des records. Les informations contenues dans le catalogue sont des données chiffrées et objectives sur la qualité des trophées qu'il faut interpréter au niveau des populations plutôt qu'à celui des individus pris isolément. Elles prennent tout leur intérêt en permettant de suivre, à travers le temps et la variété des territoires, l'évolution qualitative des cheptels, notion qui concerne les chasseurs-gestionnaires. La gestion moderne et rationnelle du grand gibier se fonde sur la connaissance de la biologie et du comportement des espèces sauvages, dans le cadre de la capacité d'accueil des biotopes. Son objectif prioritaire est de maintenir les populations animales en bon état sanitaire, vivant en équilibre avec leur milieu et son but n'est donc pas la production, au demeurant hypothétique, de trophées exceptionnels. Cela signifie que les chasseurs, qui ont la responsabilité de gérer les territoires et les cheptels de grand gibier doivent d'abord raisonner leurs prélèvements sur le plan quantitatif. Il est tout aussi important que la régulation ménage les animaux adultes, qui assument la reproduction, en reportant une partie de la pression cynégétique sur les jeunes. Il s'en suivra la possibilité de prélever régulièrement, mais parcimonieusement, des animaux âgés, parvenus à leur pleine maturité, ceux-là même qui sont susceptibles de porter, dans tous les territoires et pour toutes les espèces de grand gibier, des trophées de qualité. En agissant ainsi, la chasse respecte l'ordre naturel, maintient aux populations animales des structures sociales correctes et contribue à une bonne conservation du gibier et de son environnement.

A-J. HETTIER de BOISLAMBERT

Ancien Président d'honneur

de l'Association Française de Mensuration des Trophées
Ancien Président d'Honneur de l'ANCGG.

Chasseur ou tireur ?

Une récente émission de télévision a mis les enclos et parcs de chasse sous les feux de l'actualité alors que pour nous, chasseurs, c'est un sujet de débat qui n'est pas nouveau.

L'émotion suscitée par cette émission s'accompagne d'une polémique grandissante sur les excès de l'engrillagement, notamment en Sologne. Un rapport interministériel* très critique a été remis récemment, et pas moins de quatre propositions de loi sont déposées ou en projet, qui vont toutes dans le sens d'une restriction de l'engrillagement et d'une limitation voire d'une interdiction de la chasse en espaces clos. D'ailleurs, en Belgique, une telle interdiction est déjà en vigueur depuis plusieurs années.

L'ANCGG désapprouve la chasse en espaces fermés et milite depuis longtemps pour l'abandon de la réglementation spécifique aux enclos de chasse, qui les fait échapper à la plupart des règles du droit commun de la chasse. Cette position est fondée sur le fait que, par définition, les animaux ne peuvent pas s'échapper du parc ou de l'enclos, et que ce n'est donc plus de la chasse. Mais qu'est-ce que la chasse ?

La chasse, c'est la recherche - aléatoire par nature - d'un animal libre et sauvage, le tir n'étant que l'acte final, non obligatoire. Dans un espace fermé, l'animal n'est pas libre (et quelquefois pas vraiment sauvage non plus) et sa recherche perd donc généralement l'essentiel de son caractère aléatoire, sauf cas exceptionnel d'enclos de très grande surface. Ce n'est plus de la chasse, mais une perversion de la chasse. C'est un débat très ancien et très général car la nature humaine a tendance à rechercher des satisfactions faciles. Les enclos et parcs de chasse en sont une illustration caricaturale.



Photo P. Olivier

Dans ces conditions, le risque pour nous chasseurs, c'est d'oublier notre ADN (la recherche évoquée plus haut) pour ne plus désirer que le plaisir de tirer. Le chasseur qui succombe à cette tentation y perd son âme de chasseur. Il devient un simple consommateur et il envoie un message très négatif aux gens qui ne connaissent pas la chasse, car le produit qu'il consomme est impossible à défendre ou à justifier.

Il faut choisir. La chasse ne peut survivre que si elle reste fidèle à la noblesse de ses racines. Dans le cas contraire, c'est du tir, et fort logiquement on nous dira qu'il vaut mieux tirer sur des cibles que sur des animaux vivants : « Une part minuscule du monde de la chasse a des comportements outranciers et inacceptables qui vont faire en sorte que l'énorme majorité silencieuse des chasseurs, va être précipitée dans le gouffre d'une non-acceptation par la société : si c'est ça la chasse, alors on le refuse »*2.

Chasseur ou tireur ? C'est un choix qui conditionne la survie de notre passion, ou bien sa mort lente.

F.L.

*1 Le rapport dénonce « les impacts sur les continuités écologiques, la biodiversité, les risques sanitaires, la chasse et l'éthique, ainsi que les questions de nourrissage, de surdensité et de maîtrise des populations, d'illégalité de pratiques et d'artificialisation des milieux, d'image et de potentiel touristique » (Rapport CGEDD n° 012818, CGAAER n° 19062, août 2019).

*2 Gérard Jadoul, écologiste belge (à propos des territoires clôturés) dans un documentaire très intéressant : <https://youtu.be/9daPgNR9KbE>

Enclos et parcs de chasse

Les enclos de chasse :

Définition de l'enclos au titre de l'article L.424-3 :

« Le propriétaire ou possesseur peut en tout temps, chasser ou faire chasser le gibier à poil dans ses possessions attenantes à une habitation et entourées d'une clôture continue et constante faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins et empêchant complètement le passage de ce gibier à poil et celui de l'homme ».

Règles propres aux enclos

- Marquage obligatoire avant tout transport ou commercialisation.
- Les morceaux de gibier doivent être accompagnés d'une attestation établie par le responsable de l'enclos.

Les parcs de chasse :

- Si un enclos n'est pas conforme au L.424-3 le régime général s'applique.
- Un terrain clos dépourvu d'habitation peut être un parc de chasse mais ne constitue pas un enclos dans le sens du L.424-3, par conséquent, le régime général s'applique (plan de chasse, date d'ouverture et de clôture de la chasse).

Les engrillagements

On distingue 2 types d'engrillagements :

- L'engrillagement type ONF, installé pour empêcher les dégâts sur les jeunes plantations. (Le cours forêt-gibier initié par l'ANCGG en collaboration avec le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière), démontre que cette disposition n'est pas toujours efficace, qu'elle est très onéreuse et qu'elle est de surcroît difficile à démonter et faire disparaître).
- L'engrillagement installé par des propriétaires forestiers privés et qui répond à 2 types d'objectifs :
 - Empêcher les intrusions humaines et veiller à la tranquillité du territoire. Sur ce point, il est possible la plupart du temps, d'installer une clôture visible par l'homme, mais qui n'empêche pas la libre circulation des animaux.
 - Conserver sur le territoire de grandes concentrations d'animaux, notamment de sangliers en pratiquant des lâchers. Ce type d'engrillagement, en principe hermétique, associé à ces concentrations pose de nombreux problèmes environnementaux, éthiques et sanitaires. La biodiversité est forcément dégradée, le domaine vital des animaux n'est pas respecté et le besoin alimentaire n'est maintenu qu'au prix d'un nourrissage intensif.

La Sologne est particulièrement affectée par le phénomène. L'ANCGG en avait fait en 2019 le thème principal de ses Journées Nationales.

Elle s'est, bien entendu, positionnée comme adversaire farouche de l'engrillagement, excepté pour des cas de sécurité publique, (propriétés bordées de routes à grande circulation, par exemple). Dans tous les autres cas, elle dénonce les chasses en enclos qui contribuent à donner une mauvaise image de la chasse. Par ailleurs, la surdensité d'animaux est un facteur important dans la propagation des maladies.

Le maintien d'ongulés sauvages à



des fins cynégétiques dans des espaces clos doit être compatible avec la biologie de l'espèce concernée, et notamment du domaine vital d'une population numériquement viable.

L'ANCGG est opposée à l'édification future d'engrillagements à caractère cynégétique.

Elle est opposée à tout lâcher de grand gibier dans des espaces clos pour être tirés ultérieurement.

Elle est favorable à la réouverture au moins partielle à terme de ces espaces clos.



Aujourd'hui, pas moins de 4 projets de loi ont été déposés visant à interdire et réglementer la chasse en enclos. Plusieurs idées intéressantes sont avancées, le sénateur Jean-Noël Cardoux propose qu'il n'y ait plus de dérogation à de futures poses et que soient imposées certaines règles sur les clôtures existantes et futures.

"L'idée est que les grillages éventuels ou les obstacles soit des obstacles naturels, qu'ils n'excèdent pas 1,20 m de haut ce qui permet aux cervidés de les

franchir sans aucun problème, et ne soient pas enterrés, ce qui permet aux sangliers de passer en-dessous".

"On rétablit une véritable circulation de la grande faune, et à partir de ce moment, on ne permet plus d'avoir des dérogations aux règles de chasse",

Les propriétaires de ces forêts privées seraient donc soumis comme n'importe quel autre chasseur à l'obligation de posséder un permis de chasser et sa validation annuelle, d'être dépositaire d'un plan de chasse, et de respecter la période d'ouverture/fermeture du département.

Le sénateur laisserait à ces propriétaires "un délai suffisamment long pour se mettre en conformité". Des propriétaires qu'il sépare en deux catégories : "ceux qui sont lassés des intrusions permanentes (pour le braconnage, les cueillettes de champignons) et ceux qui veulent stocker du gibier pour faire de gros tableaux dans les engrillagements". Il prévoit donc aussi "d'aggraver les sanctions contre les délits d'intrusion" pour défendre le droit à la propriété.

On ne peut que se féliciter de cette mobilisation des parlementaires contre ces pratiques, véritables fléaux qui permettent, comme toujours, à nos détracteurs de mettre tous les chasseurs dans le même sac.

J.M.

Nomination des Lieutenants de Louveterie en Essonne 2020-2025



Par arrêté n°2019-DDT-SE-423 du 20 décembre 2019, le préfet de l'Essonne a désigné les lieutenants de louveterie pour une nouvelle période allant de 2020 à 2025.

L'Essonne est découpée en 5 circonscriptions selon la carte des communes ci-contre.

Petit rappel d'histoire :

La louveterie a fêté ses 1200 ans en 2013. Créé par Charlemagne, le corps des louvetiers (du latin luparii, chasseurs de loups) était, comme l'indique son nom, destiné à éradiquer les prédateurs, dont le loup, qui effrayait la population majoritairement rurale à l'époque. Ce corps a connu peu d'évolution au cours de l'histoire. Supprimé par Louis XVI, il est rétabli par Napoléon, puis sous la Restauration peu après la chute du Premier Empire, le louvetier devient en 1814 lieutenant (le tenant du lieu), c'est à dire l'officier chargé par délégation d'une mission.

En 1971, la loi lui assigne plus largement le rôle de réguler les espèces sauvages afin de maintenir une vie animale compatible avec l'agriculture, la sylviculture, l'élevage et les activités humaines. Suite au retour du grand prédateur dans le Mercantour, le législateur est amené en 1992, à lui confier par arrêtés préfectoraux la maîtrise des populations de loups.

Agent bénévole de l'État, le lieutenant de louveterie est nommé, pour 5 ans, par le Préfet après avis de la Fédération des chasseurs. Il est le conseiller

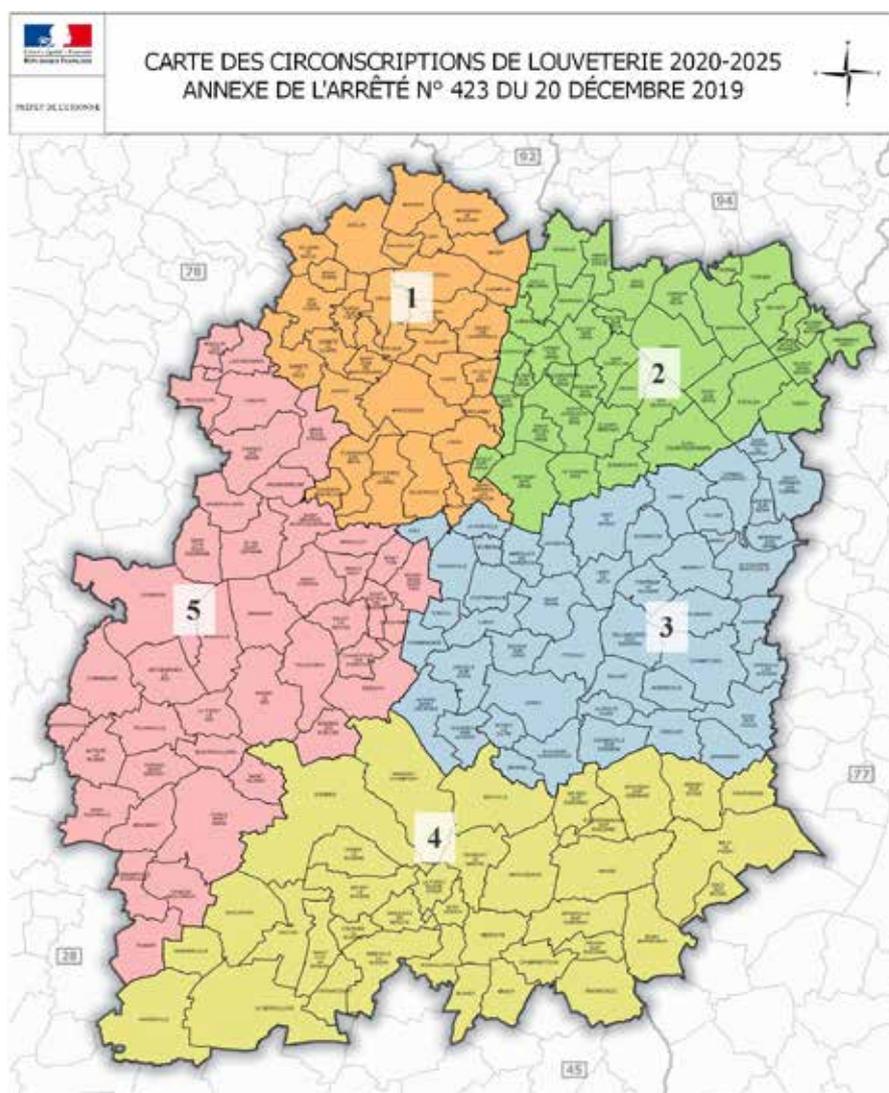
technique de l'administration, à ce titre il siège à la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS). Détenteur de chiens courants ou de déterrage, il organise les battues administratives sur ordre du Préfet ou, si elles en ont délégation, décidées par les mairies. Il est parfois chargé d'effectuer des tirs de nuit particulièrement sur le renard ou le sanglier dans le cadre de la régulation des espèces animales sauvages.

Assermenté, il a qualité pour constater les infractions à la chasse et réprimer le braconnage sur son territoire.

À noter que Sophie Thein, lieutenant de louveterie pour la 4e circonscription est adhérente de notre association depuis de nombreuses années.

Nous souhaitons bonne chance aux Louvetiers dans leurs nombreuses missions, parfois mal comprises, mais pourtant si utiles !

S.T. & J.M.



Secteur	NOM	MAIL
1	F. SIROU	fabricesirou91@gmail.com
2	Y. VILLARDIER	yannick-villardier@orange.fr
3	É. DROT	etienne.domainebierville@gmail.com
4	S. THEIN	sophiethein@gmail.com
5	T. GOUGEROT	brigitte.gougerot@orange.fr

La Boutique de l'AD (extrait)

des Autocollants...



ADCGG 91 : 2€



ANCGG : 2€

des DVD...



DVD dépeçage : 20€
DVD identification : 20€

des couteaux à dépecer...



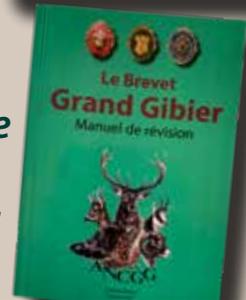
ANCGG : 20€

des insignes...



ANCGG Grand modèle : 11€
Petit modèle : 6€

Le manuel de révision édition 2021



Manuel de Révision
Grand Gibier : 25€

Grands Sacs Venaison

Format XXL 500 x 800 mm
Forte épaisseur 10/100e
Poignée de transport

Prix : 35 € les 100
ou 100 € le carton de 300

Carnet de battue

Enfin à disposition des chasseurs Essonniers !

Conçu par l'Association des Chasseurs de Grand Gibier de l'Essonne, il vous permettra de mieux organiser vos battues. Il gardera en mémoire tous les éléments importants de vos journées, (chasseurs présents, animaux tirés, numéros de bracelets, traques, etc.)

Le carnet de battue contient 64 pages, avec notamment quelques pages de conseils, les réactions au coup de feu, l'âge par la denture et l'enregistrement des chasseurs habituels de l'équipe et des invités. Il est prévu pour 48 journées de chasse et peut donc servir plusieurs années.

Prix : 15 €

Commandes auprès de Jean-Jacques Rigolet
jeanjacques.rigolet@orange.fr ou 06 43 45 48 57



Le coin des annonces

La rubrique des petites annonces est accessible gratuitement à tous les adhérents à jour de cotisation.
Vous pouvez nous faire parvenir vos annonces par mail : adcgg.91@free.fr

Chasse du lundi en forêt d'Orléans

- **La Fine Gâchette** recherche 2 ou 3 actionnaires pour la saison 2020/2021, forêt Domaniale d'Orléans près de Combreux, sur 2400 hectares (2 lots), (400 hectares supplémentaires par rapport à la saison précédente)
- Rendez-Vous de chasse à Combreux (45), (1 h depuis Étampes).
- Plan de chasse 2021/2022 :
 - 15 grands cervidés
 - 65 chevreuils
 - Prévision de tirs, 60 sangliers
- 20 journées de chasse à partir du lundi 11 octobre 2021
- Prix :
 - 2050 € + repas 35 € pour l'action complète
 - 1075 € + repas 35 € pour la demi-action

Pour plus de renseignements, Jacky Martin : 06 16 47 02 37 - j.martin@ancgg.org

Toyota Land Cruiser D4D



Année 2006 - 205 000 km

- Boîte de vitesse : Manuelle
- Couleur extérieure : Beige clair
- Couleur intérieure : tissu gris foncé
- Nombre de portes : 3
- Nombre de places : 5
- Puissance fiscale : 11 CV
- Puissance DIN : 166 ch
- Puissance moteur : 120 kW

Prix : 13500 €

Vincent Wolff : 06 22 00 93 51

Chasse du dimanche dans l'Yonne



- **Association des Chasseurs de SOUY** recherche pour chasse sangliers, chevreuils et cerfs, quelques actionnaires postés pour compléter le groupe.
- Forêt domaniale au cœur de la Forêt d'Othe, entre l'autoroute A5 et A6, sur 1000 hectares (2 lots), forêts de Souy - Malgouverne.
- Réalisation de la saison précédente :
 - 40 chevreuils
 - 120 sangliers
- 20 journées de chasse : 1625 €
- 14 journées de chasse : 1250 €

Pour plus de renseignements, Vincent Wolff : 06 22 00 93 51 - vwolffwolff88@gmail.com